



# la NEWSLETTER

de la  
Communauté de Communes du Pays de Matignon

## ACTUALITES

### Pique-nique intercommunal des aînés

Comme tous les ans, la Communauté de communes a organisé le traditionnel pique-nique intercommunal des aînés. Cette 16<sup>ème</sup> édition a été quelque peu bousculée par les conditions météorologiques. Initialement prévu à l'étang de la roche de Saint-Pôtan, qui est le cadre idéal pour ce type de repas, le pique-nique a été déplacé à la salle des fêtes de Saint-Pôtan, mise à disposition gracieusement par la municipalité.



Cela n'a pas gêné la bonne humeur des 220 convives issus des 9 communes du territoire communautaire, dont 34 résidents des 3 foyers logements du territoire et leurs accompagnateurs.

Cette manifestation perdure aussi grâce à la participation de bénévoles, au nombre de 30, cette année : conseillers communautaires et membres des CCAS des communes qui prennent beaucoup de plaisir à partager cette journée avec leurs aînés.

Au cours du repas, les élèves de l'école de musique intercommunale sont venus jouer quelques morceaux de leur répertoire. Les convives sont repartis contents de leur après-midi et ont remercié les organisateurs.

## ENFANCE

### Journées pédagogiques sur « le développement psychomoteur du jeune enfant. »

Les services enfance (multi-accueil, micro-crèche, ALSH et relais parents assistants maternels) de la Communauté de communes étaient réunis pour deux journées pédagogiques le 15 et le 16 septembre dernier, formation organisée par le biais du CNFPT (centre national de la fonction publique territoriale).

La formatrice, Angélique Cariou, psychomotricienne en périphérie nantaise était présente pour le thème : Comprendre et accompagner le développement psychomoteur du jeune enfant.

La durée de la formation était de 12h : 6h de théorie et de pratique le mardi, et 6h de mise en pratique auprès des enfants le mercredi 16 septembre (matin au multi-accueil et sur l'heure du repas + après-midi à l'alsh)

Angélique Cariou est intervenue également le mardi 15 septembre à 20h00 pour les assistantes maternelles en présence de Pauline Brault Nehlig à la maison de l'enfance sur le même thème. Cette soirée était offerte aux assistantes maternelles dans le cadre du service relais parents assistants maternels. La formatrice revient le jeudi 1er octobre en matinée pour que les assistantes maternelles présentes le mardi soir aient aussi une mise en pratique de ce qu'elles apprennent en théorie.



Les participants : Flore Battas, Emmanuelle Bourdais, Jeremy Bouvier, Pauline Brault Nehlig, Cyrielle Briquel, Gentiane Clement, Morgane Ducluzeau, Mickael Durand, Fabiola Miossec, Mathilde Retif, Melanie Rolland, Manon Segouin et Françoise Uguet.

www.ccpaysdematignon.fr

# la NEWSLETTER

Le **1er octobre à 20h00** à la Communauté de Communes du Pays de Matignon, Rencontre tous publics (parents et professionnels) sur le thème :

**Comment accompagner et comprendre les grandes étapes du développement de l'enfant ?**  
(quand il mord tape et apprend à être propre).

Renseignements : Services enfance 02 96 41 25 83/06 64 34 64 05.  
Maison de l'enfance. [www.ccpaysdematignon.fr](http://www.ccpaysdematignon.fr) ;  
[enfance@ccpaysdematignon.fr](mailto:enfance@ccpaysdematignon.fr)

Je ne mords pas, Je ne tape pas, JE M'EXPRIME !

ou comment accompagner au plus juste l'enfant dans les grandes étapes de son développement ?

**Jeudi 1er Octobre - 20h00**  
à la Communauté de communes du Pays de Matignon

Animée par Angélique Cariou, psychomotricienne

Tous publics Gratuit

Une boîte à questions est présente à la maison de l'enfance, à la micro-crèche et à l'ALSH.

Déroulement : enfance@ccpaysdematignon.fr 02 96 41 25 83

## ENVIRONNEMENT

### Espèces invasives, comment réagir ?

Face à la multiplication des signalements de nids de frelons asiatiques et de cocons de chenilles processionnaires, Mme Burnouf vice-présidente Environnement à la Communauté de communes du pays de Matignon répond à nos questions :

#### Qu'est-ce qu'une espèce invasive ?

C'est une espèce vivante connaissant un développement rapide, elle devient par conséquent un agent de perturbation de la biodiversité des écosystèmes naturels comme par exemple la prédation importante des abeilles par le frelon asiatique. De plus ces espèces peuvent créer des problèmes sanitaires graves (réactions allergiques, ...).

#### Par quelles espèces invasives, le territoire de la Communauté de communes est-il principalement touché ?

Depuis plusieurs années, maintenant nous notons une recrudescence de la chenille processionnaire du pin et du frelon asiatique.

#### Quels conseils donneriez-vous à vos administrés ?

Premièrement : ne paniquez pas !

Les cycles de développement de ces espèces sont désormais mieux connus, et ceci nous permet d'être plus efficaces dans nos actions de lutte. Toutefois il faut rester vigilant car la douceur d'un hiver peut provoquer quelques désordres dans le cycle de vie.

Je conseille aux personnes concernées de prendre contact avec leur mairie respective, un référent communal les conseillera et les accompagnera dans les démarches à mettre en place.

#### Que faut-il mettre en place pour une lutte efficace d'ici la fin de l'hiver ?

Dans les semaines à venir, les cocons des chenilles processionnaires vont devenir bien visibles à la cime des pins et vont croître rapidement, il faut donc surveiller leur apparition. Courant octobre, il faudra penser à réserver auprès de la CCPM vos pièges à chenilles processionnaires.

En ce qui concerne les frelons asiatiques, le piégeage des fondatrices peut être mis en place dès l'apparition des premiers froids. La fabrication d'un piège reste simple, une notice de montage est disponible à votre mairie ou téléchargeable sur le site de la Communauté de communes.

#### Quels accompagnements propose la Communauté de communes pour répondre à cette problématique ?

Pour cette première année, la Communauté de communes du Pays de Matignon accompagne financièrement ses administrés dans la lutte contre le frelon asiatique, en prenant en charge 50 % de la prestation de destruction des nids par une entreprise mandatée, le reste étant facturé au propriétaire du terrain où se situe le nid.

Concernant les pièges pour les chenilles processionnaires du pin, la CCPM propose à ses administrés de s'équiper à des tarifs préférentiels grâce à un achat groupé.



Pour plus d'information contactez votre mairie ou la Communauté de communes du pays de Matignon au 02.96.41.15.11 [www.ccpaysdematignon.fr](http://www.ccpaysdematignon.fr)

